



Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023-2026)

Rapport 2023

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 28 février 2024
N° d'affaire : 2023.STA.511
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....2

1. Introduction3

2. Objectifs et stade de réalisation.....4

2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant
que pôle d'innovation et d'investissement4

2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation
numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et
efficaces.6

2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité
publique et l'intégration.8

2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le
potentiel du bilinguisme.9

2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un
développement durable effectif.10

1. Introduction

Le Conseil-exécutif inscrit dans le Programme gouvernemental de législature 2023-2026 les principaux objectifs et stratégies de sa politique ; il définit les projets et perspectives visant à réaliser la vision 2030.

Il a décidé de conserver la *vision* qui avait été définie dans le précédent programme de législature :

- Économie : le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique.
- Société : le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population et renforce la cohésion sociale.
- Environnement : le canton de Berne joue un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement.

Comme lors de la précédente législature, le programme gouvernemental 2023-2026 énonce à nouveau cinq *objectifs*, ainsi que des *axes de développement* pour les atteindre. Sur la base de ces axes de développement, le gouvernement bernois entend mettre en œuvre près de 80 *projets*, avec le soutien du personnel de l'administration cantonale et de partenaires externes. Compte tenu des expériences positives que le processus a recueilli lors de la dernière législature, les projets et les idées qui les sous-tendent seront régulièrement réévalués et actualisés si nécessaire dans le cadre d'une planification continue. Le Conseil-exécutif continue d'accorder une priorité élevée aux objectifs de législature et se penche sur la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026 dans le cadre d'un processus de révision.

La réalisation du programme gouvernemental de législature dépendra de l'évolution des finances cantonales. La mise en œuvre de certains projets générera des coûts supplémentaires, mais les nouvelles propositions devraient accroître le potentiel de ressources du canton à moyen terme. Le Conseil-exécutif est bien conscient que la situation financière continue d'être tendue et qu'elle limite la marge de manœuvre pour de nouvelles dépenses.

Le 8 mars 2023, le Grand Conseil a pris connaissance du programme gouvernemental de législature et a adopté différentes déclarations de planification sur chacun des axes de développement et projets¹. Les déclarations de planification relatives aux axes de développement ont été prises en compte dans le présent rapport (cf. compléments en italique assortis d'une note de bas de page correspondante).

Comme convenu entre le Grand Conseil et le gouvernement au cours de la législature antérieure, l'état de la mise en œuvre du programme gouvernemental est consigné dans un rapport indépendant du rapport de gestion, qui fait l'objet d'une délibération circonstanciée au Grand Conseil. Le présent rapport montre donc, à l'aide des cinq objectifs, des axes de développement et de projets concrets, où en est le programme gouvernemental de législature 2023-2026 à la fin 2023.

¹ Voir les décisions du Grand Conseil du 8 mars 2023, point 11 à l'ordre du jour de la session de printemps 2023 : [Programme gouvernemental de législature 2023-2026 \(programme législatif\) \(be.ch\)](#)

2. Objectifs et stade de réalisation

2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement

Axes de développement :

- Le canton devient un **site médical de premier plan au niveau international** et tire profit du potentiel du campus de l'Île à Berne, unique en son genre.
- Le **pôle universitaire et de formation**, moteur d'innovation majeur, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble sont renforcés.
- Le canton veille à **l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs**, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.
- La **planification stratégique du territoire** sur l'ensemble du canton permet de réunir les conditions pour une urbanisation interne systématique. Des zones d'habitation et d'activités attrayantes pour un développement économique durable sont réalisées dans toutes les régions du canton dans le respect des orientations fixées par la politique énergétique et climatique.
- Des latitudes financières sont ménagées et utilisées pour renforcer la vigueur économique du canton au moyen de baisses d'impôts pour les personnes physiques et morales.
- *Le canton traite les défis de l'évolution démographique et de la pénurie de main-d'œuvre qui y est liée, et s'assure que les conditions concourant à un marché du travail optimal sont données et améliorées en continu (éducation et formation, réduction des obstacles à l'intégration sur le marché du travail, imposition équitable, perméabilité, conciliation entre famille et travail)².*

Étant donné l'axe de développement visé relatif au *site médical*, le refus du fonds d'investissement continue de constituer un défi pour les investissements de l'Université sur le campus de l'Île. Dans le budget 2023, le Conseil-exécutif a donc maintenu comme prioritaires dans la planification des investissements les projets clés du site de l'Île (bâtiment pour la recherche BB07, bâtiment pour la formation médicale BB03). Sur la base des recommandations du Groupe stratégique Site de l'Île, le Conseil-exécutif a déjà adopté en 2022 l'ACE 1199/2022 « Berne, site de l'Île, opérations immobilières pour le développement du site avec augmentation du degré d'affectation en faveur du canton » et le Grand Conseil a approuvé lors de la session de printemps 2023 le crédit d'engagement nécessaire à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, une étroite collaboration avec la ville de Berne est indispensable pour le développement du périmètre du campus.

En complément du renforcement du centre de compétences sitem-insel SA et du Sitem StartUp Club, les centres de recherche et les projets de coopération suivants n'ont cessé de se développer durant l'année 2023 : le *Centre de compétences pour la conception et la santé (Swiss Center for Design and Health)* a pu faire avancer le développement du centre comme prévu, malgré de légers retards dus à des conditions-cadres difficiles (crise liée au coronavirus, crise en Ukraine impliquant des difficultés de livraison). La demande de subventions a ainsi pu être déposée auprès de la Confédération dans les temps pour la période d'encouragement 2025-2028 et remplit les conditions formelles, selon un premier retour de la Confédération. Lors de la session d'été, le Grand Conseil a approuvé un crédit de 11,5 millions de francs pour la période 2023 à 2025

² Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif) (be.ch)*

affectés à la *mise en place et au développement du département CSEM Berne* pour la recherche et la collaboration à vocation industrielle (AGC 2021.WEU.2096). La mise en place du département a bien avancé en 2023. Une trentaine de personnes travaillent déjà sur le campus de l'Île. Des projets de recherche collaboratifs ont débuté en 2023 et la liste des projets pour 2024 est bien fournie. En outre, le développement des nouveaux centres de compétences pour l'Université et l'hôpital universitaire, à savoir le *Centre de recherche en médecine de précision (Bern Center for Precision Medicine, BCPM)*, le *Centre facultaire pour l'intelligence artificielle en médecine (Center for Artificial Intelligence in Medicine, CAIM)* et le *Centre pour les organes artificiels (Artorg)*, a suivi son cours.

Plusieurs projets d'infrastructure stratégiques dans les domaines des transports et de la formation ainsi que l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure existante visent à renforcer la place économique bernoise. Parmi eux figurent notamment la *modernisation et l'extension du pôle que représente la gare centrale de Berne pour le réseau de transports publics* : la nouvelle gare RBS et le nouveau passage souterrain Centre des CFF (accès Bubenbergrasse) devraient ouvrir en 2029. En raison de la complexité des chantiers, il n'est pas exclu qu'il y ait des retards et des augmentations de coûts supplémentaires. Le canton pilote et contrôle les projets afin de réduire ce risque. Le 12 mars 2023, le corps électoral bernois a voté en faveur des crédits de réalisation concernant le *réaménagement du réseau routier dans l'Emmental et en Haute-Argovie*. Des retards sont toutefois à prévoir en raison des procédures de recours engagées contre les deux projets routiers. En ce qui concerne le *campus de la Haute école spécialisée bernoise à Biel/Bienne*, le terrain a été acquis en 2023 et le deuxième appel d'offres pour la construction du campus de Biel/Bienne a été mené à bien. Par ailleurs, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité le crédit complémentaire pour la réalisation, de sorte que toutes les décisions politiques et juridiques ont été prises pour lancer la construction du campus. Quant à la construction de *l'infrastructure du campus pour la haute école spécialisée bernoise à Berne*, les documents de l'appel d'offres pour le projet de campus et les aménagements extérieurs ont été finalisés, optimisation des coûts incluse, et l'appel d'offres a été publié.

L'*entretien des infrastructures existantes* et en particulier *l'extension des gymnases à Berne* ont bénéficié d'une haute priorité durant l'année sous revue. D'importants concepts d'assainissement et d'extension s'appuyant sur des mandats d'étude et des mises au concours de projets servent de base. Le Grand Conseil a soutenu les crédits de réalisation portant sur les aménagements locatifs de Bernapark à Stettlen et sur la rénovation du complexe scolaire de la Schänzlihalde. Ainsi, le transfert de l'École d'arts visuels de la Schänzlihalde à Bernapark peut être réalisé conformément aux permutations prévues. Concernant le *maintien de la valeur des ouvrages d'art sur les routes cantonales* et en particulier la rénovation des ponts, le Conseil-exécutif et la CIAT ont confirmé en 2023 la priorité accordée aux investissements dans les travaux publics. De nombreux projets sont en cours de planification, font l'objet d'une étude de projet ou en sont au stade de la réalisation.

En 2023 également, les sites des *Pôles de développement économique (PDE)* cantonaux ont reçu un soutien ciblé lors du monitoring annuel. Le controlling des PDE pour la période allant de 2020 à 2024 est en préparation.

Afin d'encourager *un usage parcimonieux du sol* et, partant, l'urbanisation interne, le programme URBi^{plus} soutient les communes par différentes offres. La thématique du climat a été ajoutée à la partie stratégique du rapport sur le controlling 2022 du plan directeur. Les nouvelles cartes climatiques et cartes indicatives de planification climatique du canton en constituent la base. Une nouvelle fiche de mesure invite les communes à élaborer des principes pour développer des structures urbaines adaptées aux changements climatiques.

Sous l'appellation officielle « *School of Biomedical and Precision Engineering* », l'école d'ingénierie biomédicale et de précision (SBPE, www.sbpe.unibe.ch) a lancé en 2022 un nouveau cursus, fruit d'une collaboration entre l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise BFH, avec une volée pilote. En 2023, une deuxième volée a commencé ses études ; les premiers diplômes seront remis en 2024. À deux pas du campus de l'Île, le « Creative Engineering Lab » a ouvert ses portes dans un immeuble locatif de la Güterstrasse 24/26.

Afin de réaliser l'axe de développement relatif aux *latitudes financières*, le Conseil-exécutif entend abaisser les impôts pour les personnes physiques et morales. L'abaissement de la quotité servant au calcul des impôts concernant les personnes physiques prévue à l'origine pour 2024 a toutefois dû être reportée d'une année, c'est-à-dire à 2025, dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027 en raison de la situation difficile des finances. Dans le cadre de la planification prévisionnelle, une certaine probabilité de voir cette mesure tout de même mise en œuvre en 2024 existe (mais elle est ténue).

Finalement, dans l'optique d'une planification continue, le Conseil-exécutif a décidé de poursuivre la perspective « *Tech4Care@Home* » en tant que projet à part entière de son programme gouvernemental sous le titre « *Care@Home* ». Avec ce projet, l'idée pour le canton est d'évaluer le développement d'un centre de compétences pour de nouveaux modèles de système de santé, lesquels visent à conjuguer soins décentralisés et compétences hospitalières, tout en incluant des modalités de financement adéquates. Le projet est mené sous la responsabilité de la BFH (pôles d'informatique médicale et des sciences infirmières) en coopération avec l'hôpital universitaire et d'autres hôpitaux ainsi qu'avec la participation d'une trentaine de partenaires intéressés issus des domaines de la santé et des soins, de l'industrie médicale et du financement en matière de santé.

2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficients.

Axes de développement :

- Le canton de Berne propose des **services numériques** selon une modalité verticale (en collaboration avec les communes) et selon une modalité horizontale (en s'affranchissant des cloisons entre tâches et entre organisations).
- Afin de suivre le rythme de la transformation numérique et de réagir rapidement aux nouvelles évolutions, de **nouveaux instruments et processus de financement** pour les projets de numérisation sont créés, de même que les bases légales nécessaires.
- Le canton accompagne son personnel tout au long de la transformation numérique. Il soutient le **changement de culture** qu'implique ce processus et encourage le **développement des connaissances et de l'expérience**. Grâce à des modèles d'organisation et de travail souples, ainsi qu'à des conditions de travail modernes, le canton se positionne comme un employeur attractif.
- Le canton de Berne **intensifie la collaboration** avec ses partenaires dans les hautes écoles et les entreprises de l'industrie des réseaux ayant leur siège à Berne afin de mener à bien la transition numérique du service public et de la formation à tous les niveaux.
- Le canton renforce de manière systématique sa position de pionnier dans le domaine de la **numérisation intégrale** des procédures d'octroi du permis de construire et d'édition des plans.

Le 1^{er} mars 2023 est entrée en vigueur la législation sur l'administration numérique (www.be.ch/lan) contraignant l'administration publique à numériser ses processus d'affaires. Lors de l'année sous revue, le canton a poursuivi le développement de *procédures numériques sans rupture de support* à l'aide de différents projets. Parmi eux figurent la boîte aux lettres électronique (www.be.ch/eposte), la signature numérique pour l'administration cantonale (www.be.ch/signature) et la plateforme de participation numérique pour les consultations et procédures de consultation en ligne (www.be.ch/e-participation). Sur le portail Internet du canton de Berne (www.be.ch), quelques 237 services numériques de l'administration cantonale sont désormais disponibles rapidement et aisément. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, les travaux ont été initiés et les premières bases ont été créées.

Dans la *stratégie relative au personnel pour la période 2024 à 2027*, le canton a comment faire en sorte que son personnel puisse continuer à se préparer pour relever les défis de la transformation numérique.

La *plateforme SAP* pour le canton de Berne a été déployée dans les délais, le 1^{er} janvier 2023, et s'est largement imposée dans les processus administratifs au cours de l'année. Ainsi, les programmes FIS et Persiska ont pu être remplacés par la norme SAP. Lors des prochaines étapes du projet, les processus d'assistance technique seront simplifiés (développement ponctuel du système sur la base de la norme SAP ainsi que mise en œuvre d'un centre de services partagés).

Quant à l'axe de développement relatif à l'offre de services numériques (selon la modalité verticale), il convient de préciser qu'un concept a été élaboré pour développer de possibles archives numériques à long terme pour l'archivage de données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. Dans le cadre de ce projet prioritaire, une évaluation est également en cours pour savoir si une solution (payante) pour l'archivage numérique pourrait aussi être proposée pour d'autres données propres aux communes.

Afin d'intensifier la collaboration entre les partenaires des hautes écoles, les établissements et organisations de formation de tous les niveaux ainsi que les entreprises dans le cadre de la transformation numérique de la formation, le centre de compétences BeLEARN a pu ouvrir ses portes en novembre 2022. Il est exploité conjointement par les trois hautes écoles bernoises ainsi que par les hautes écoles fédérales EPFL et IFFP. Depuis, le site Web www.belearn.swiss compte une quarantaine de projets de recherche et de coopération avec les partenaires de terrain issus de tous les niveaux de formation. Citons en particulier le projet d'innovation pédagogique pour le secondaire II qui a été lancé avec l'établissement des « Innoscouts » dans les écoles et la création de la plateforme dip (digital – innovatif – pédagogique) et qui a fortement promu l'échange entre écoles et l'utilisation d'outils didactiques numériques. Par ailleurs, les premières mises en œuvre sur la base de la réalité virtuelle ont permis de développer de nouveaux environnements d'apprentissage qui simulent la pratique, notamment dans des situations d'urgence. Les discussions préliminaires relatives à un centre de compétences complémentaire sur la thématique de la cybersécurité, menées par l'Université et la BFH avec l'EPFL et l'EPFZ n'ont abouti à aucun résultat susceptible d'être mis en œuvre.

Quant à l'axe de développement relatif à la *numérisation intégrale des procédures d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans*, il convient de mentionner que l'application eBau est utilisée sans accroc et de façon contraignante depuis mars 2022. Cette application est développée et améliorée en continu. Pour ce qui concerne l'application ePlan, les exigences en matière d'exploitation, de technique et de processus ainsi que les besoins des communes et des villes ont été clarifiés. Par ailleurs, la révision du cadre légal entraîne d'autres modifications.

En 2024 suivront la finalisation du développement technique de l'application et la préparation du déploiement dans les communes.

2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.

Axes de développement :

- Le canton de Berne anticipe **l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé**. Il promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires. *Il cherche des solutions interdisciplinaires à la pénurie de personnel qui touche le secteur de la santé psychique (en particulier celle des enfants et des jeunes) et promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires³.*
- **L'intégration sociale et professionnelle** des enfants, des adolescentes et adolescents et des adultes dont les capacités sont limitées ou ayant d'autres désavantages doit réussir rapidement et durablement. Le canton crée les bases pour des prestations sociales équitables, évite les fausses incitations et facilite l'accès à la formation et au marché de l'emploi.
- Le canton **garantit la sécurité de sa population** et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité.
- Une répartition équilibrée entre activité lucrative et tâches domestiques non rémunérées permet **de réduire le risque de pauvreté**. Face à l'évolution démographique, des mesures sont prises pour une implication accrue, en particulier des femmes et des travailleuses et travailleurs âgés, dans le monde du travail.
- Afin de renforcer la cohésion de la société et la **participation politique**, le canton encourage l'offre d'information sur les thématiques cantonales, régionales et communales ainsi que les compétences médiatiques des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.

Sur la base de la *stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030* et en lien avec les stratégies nationales, *six stratégies partielles* seront élaborées d'ici fin 2025, lesquelles comportent des objectifs spécifiques et quantifiables ainsi que des mesures réalisables pour chacun des six domaines de prestations. Une consultation a été menée fin 2023 sur la stratégie partielle Soins intégrés.

L'augmentation des effectifs de la Police cantonale suit son cours comme prévu, dans le respect de la déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2020 (pas de recrutement issu de l'augmentation des effectifs pour les volées de l'année 2024). La procédure de consultation sur la *loi cantonale sur la protection de la population (LCPP)* et sur la *loi cantonale sur la protection civile (LCPCi)* a eu lieu au printemps 2023. Par la révision des bases légales, le Conseil-exécutif s'attache notamment à optimiser la collaboration entre le canton et les communes.

Afin de renforcer la *gestion axée sur les résultats et la sensibilité aux coûts dans le domaine de l'aide sociale individuelle et institutionnelle*, plusieurs projets ont été lancés, qui connaissent des états d'avancement, des calendriers et des contraintes financières très différents. Le projet de Nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS), par exemple, vise à uniformiser les différents systèmes de gestion des cas existants afin d'augmenter l'efficacité et la

³ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif)* (be.ch)

qualité. La charge administrative moindre devrait permettre de pouvoir consacrer plus de temps au travail avec la clientèle. Le Grand Conseil a approuvé la demande de crédit pour le projet NFFS lors de la session d'hiver 2023. L'autre projet de révision des services sociaux, qui avait pour objectif d'améliorer leur rentabilité et d'harmoniser l'exécution et la surveillance, a été mené à bien. Le service Révision de l'aide sociale, désormais rattaché aux structures ordinaires de la DSSI, est actif depuis le printemps 2023.

La nouvelle *loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)* renforce l'autonomie, l'autodétermination et la participation sociale des personnes en situation de handicap et introduit ainsi une refonte totale du dispositif de soutien. Cette loi a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2023 et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le canton apporte son soutien aux entreprises pour l'élaboration de bonnes pratiques en matière d'égalité, de diversité et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle au moyen de la plateforme « Werkplatz Égalité ». La phase pilote s'étant achevée fin 2023, « *Werkplatz Égalité – La plateforme pour l'égalité en entreprise* » continuera d'être proposée dans la partie germanophone du canton sous la forme d'une offre commune du canton et de la ville de Berne. En 2024, la plateforme sera lancée et développée en tant que projet pilote sous le nom d'Entreprise Égalité dans la partie francophone du canton. L'objectif est de permettre l'échange de bonnes pratiques entre les entreprises qui souhaitent aménager en leur sein une politique du personnel favorable aux familles et à l'égalité.

2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.

Axes de développement :

- Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton encourage le **bilinguisme** et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.
- En **concertation avec les régions**, le canton renforce les structures institutionnelles mises en place par les communes et celles de la coopération régionale.
- Le canton de Berne tient compte de la **diversité religieuse de la population** et de la proportion croissante de personnes sans confession.
- Le canton modernise et redéploie ses **services et ses institutions dans la partie francophone et bilingue du canton**.

En 2023, le *bilinguisme* s'est vu encouragé par le soutien financier à différents projets, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture, de la santé et des ressources humaines. En raison de l'importante charge de travail que représente le projet Avenir Berne romande, la promotion du bilinguisme n'a toutefois pas pu être coordonnée et favorisée dans l'ampleur souhaitée.

La *politique en matière de fusions communales* est appelée à évoluer avec la création de communes plus performantes et disposant d'une meilleure capacité d'action. La loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo) va être révisée sur la base de la vision stratégique de l'avenir du découpage géopolitique du canton, élaborée de façon participative. Le

15 novembre 2023, le Conseil-exécutif a adopté la révision de la loi à l'attention du Grand Conseil. L'entrée en vigueur de la LFCo est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

La *mise en œuvre du projet Avenir Berne romande* a franchi une étape importante durant l'année sous revue. Le Grand Conseil a accepté différents crédits pour la réorganisation des unités administratives dans le Jura bernois. Enfin, en novembre 2023, le concordat sur le transfert de Moutier a pu être signé avec le canton du Jura et adopté à l'attention des deux Parlements cantonaux.

Afin d'encourager *l'égalité de traitement dans le domaine de l'accompagnement spirituel entre les membres de communautés religieuses non reconnues de droit public* et les membres des Églises nationales, le canton va accompagner stratégiquement l'association « *Multireligiöse Begleitung* » dans le cadre d'une phase pilote prévue entre 2023 et 2025, la soutenir financièrement et évaluer la collaboration avec elle. Par ailleurs, un groupe spécialisé analysera l'élaboration d'autres mesures ciblées pour réduire les inégalités de traitement systémiques.

2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.

Axes de développement :

- L'utilisation durable et respectueuse du sol en tant que ressource précieuse et non renouvelable pour l'agriculture et l'économie est encouragée, tout comme l'économie circulaire et la biodiversité. À cette fin, le **potentiel de la transformation technologique** et les programmes financés par la Confédération dans les secteurs politiques pertinents sont mis à profit autant que possible.
- Le canton atteint la **neutralité climatique d'ici 2050**. La stratégie climatique et le plan d'action pour le climat tracent la voie pour atteindre cet objectif.
- *Le canton renforce ses efforts pour contrer activement la crise du climat et de la biodiversité ; pour ce faire, il s'aligne sur les principes de la durabilité et du pollueur-payeur au sens de l'article 31 de la Constitution cantonale et prend des mesures dans tous les domaines possibles de l'activité étatique (mission transversale)⁴.*
- Les objectifs de la stratégie énergétique, adoptée en 2006, sont atteints d'ici 2035. L'accent est mis sur les **agents énergétiques locaux et renouvelables** ainsi que sur l'augmentation de l'efficacité énergétique. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement.
- *Le canton s'engage activement, en collaboration avec la Confédération, pour optimiser et raccourcir les procédures d'autorisation dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, ainsi que pour hâter le plus possible le développement des énergies renouvelables indigènes⁵.*

L'économie circulaire est encouragée, d'une part, avec le projet « allyCE », lequel développe une nouvelle plateforme nationale pour encourager l'innovation circulaire par l'échange systémique et le réseautage. D'autre part, le projet de recherche CircuBAT vise à créer un modèle d'affaires

⁴ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif) (be.ch)*.

⁵ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif) (be.ch)*.

circulaire pour la production, l'utilisation et le recyclage des batteries au lithium-ion à des fins de mobilité. L'économie circulaire a également été soutenue lors de projets de construction cantonaux, notamment en prenant en compte de façon systématique le recyclage des matériaux de construction.

Dans le domaine de la *biodiversité et des services écosystémiques*, l'année 2023 a vu la création des bases de l'infrastructure écologique que le canton entend concrétiser au cours des années à venir (en particulier par la révision du plan sectoriel Biodiversité).

Afin d'atteindre la *stratégie climatique à long terme zéro émission nette 2050*, différents projets ont progressé de façon coordonnée dans le cadre de la stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques. Les projets du « pacte vert » ont démarré et seront poursuivis avec les ressources humaines à disposition.

Il est prévu d'atteindre les objectifs de la *stratégie énergétique* à l'aide de différents projets : en ce qui concerne le *Programme d'encouragement Énergie*, le canton a dû compléter les subventions fédérales avec 10 millions de francs en 2023, afin de garantir la poursuite sans interruption du programme d'encouragement. Lors de la session d'été 2023, le Grand Conseil a approuvé l'adaptation et l'extension de la concession globale des Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO). Ainsi, le projet de *lac de retenue et de centrale hydroélectrique du Trift* entre dans la deuxième phase qui est celle de la procédure d'octroi du permis de construire. La révision partielle de la *loi cantonale sur l'énergie (LCEn)* est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 : la LCEn prévoit notamment qu'une part adéquate des places de stationnement des nouvelles constructions soit équipée d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

La réalisation des 15 projets répartis dans tout le canton dans le cadre du programme de mise en œuvre de la *Wyss Academy* suit son cours. Quelques-uns de ces projets ont déjà abouti. La Wyss Academy fera l'objet d'une évaluation en 2024, laquelle vise à démontrer les progrès accomplis dans le développement et le fonctionnement de l'institution ainsi qu'à en déduire des recommandations à différents niveaux pour la suite.